



Journée de la Microfinance 31 Octobre 2013

Discours de M. Le Gouverneur de la Banque Centrale des Comores

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les représentants du Gouvernorat de l'Ile de Ngazidja,
Mesdames et Messieurs les représentants des partenaires au développement,
Monsieur le Chef d'État-major de l'Armée nationale,
Monsieur le Directeur de l'AFD
Messieurs les Directeurs,
Distingués invités en vos rangs et qualités, Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole dans cette cérémonie d'ouverture de la journée de la micro-finance aux Comores, journée qui est maintenant rentrée dans nos agendas de chaque année.

Permettez-moi, de saluer cette initiative et de remercier les organisateurs de cette manifestation pour l'intérêt porté à la Banque centrale, en nous donnant cette opportunité de rappeler brièvement les grandes étapes d'évolutions des Institutions Financières Décentralisées (IFD), leurs perspectives de développement intégré dans le paysage bancaire et de souligner quelques axes prioritaires pour la Banque centrale.

Mesdames, Messieurs,

Les premières initiatives qui ont marqué le démarrage de nouvelles structures de microcrédit aux Comores et qui vont constituer par la suite la première stratégie de financement des initiatives économiques de base et de réduction de la pauvreté en milieu rural, datent des années 1990.

La 1^{ère} initiative a été prise en 1993 par le Gouvernement comorien, avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), pour soutenir la création des caisses Sanduk dans les zones rurales et qui visaient à l'époque le financement de projets agricoles.

En 1995, deux ans après, une seconde initiative a été prise. L'Etat, appuyé par le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) a mis en place le projet d'Appui aux Initiatives Economiques de Bases (AIEB), avec un volet destiné à la création des Mutuelles d'Epargne et de Crédit dans les capitales régionales.

Pendant cette période, le financement bancaire de l'économie était assuré seulement par deux banques, avec un encours de crédit moyen de 15 milliards FC par an. Cet encours dépasse aujourd'hui, 50 milliards FC

Parallèlement, les caisses SANDUK et les Mutuelles d'Épargne et de Crédit ont vu leur activité se développer rapidement, hors le champ d'intervention et de contrôle de la Banque centrale.

Dans ce contexte, sous l'initiative de la Banque centrale et de la contribution des différents partenaires, un Décret présidentiel a été signé en 2004 réglementant les activités des Institutions Financières Décentralisées et les plaçant sous l'autorité de la Banque centrale, ce qui a permis aux réseaux Sanduk et aux Meck de bénéficier par la suite l'agrément de la BCC.

Ce texte, a projeté une nouvelle vision du financement décentralisé, tout d'abord par l'appellation d'Institution Financière Décentralisée et non d'institution de micro-finance et en suite par sa souplesse qui a favorisé leur intégration dans le secteur bancaire national.

Je citerai en exemple :

- L'autorisation donnée par la BCC à ces nouvelles institutions d'effectuer des opérations de change et de transferts d'argent ;

Les opportunités offertes pour réaliser, via la Banque Centrale, les opérations internationales de leur client ;

- Le développement d'une synergie nécessaire entre les banques et les IFD, en particulier dans le cadre d'une Association Professionnelle unique regroupant tous les établissements de crédit agréés,
- La mise en place d'un dispositif unique de politique monétaire, de surveillance et de réglementation prudentielle ;
- L'intégration des IFD à la chambre de compensation ainsi que leur participation à la future centrale des risques et des incidents de paiement, que nous comptons mettre en place prochainement.
- Enfin, la mise en place d'un dispositif fiscal favorable qui a contribué à renforcer leur solvabilité.

Cette stratégie unique en Afrique, a permis d'asseoir la place des IFD dans le paysage bancaire et financier de notre pays.

Mesdames, Messieurs

L'agrément de nouveaux établissements de crédit et d'intermédiaires financiers à partir de 2007, n'a pas essoufflé le développement des réseaux Meck et Sanduk, au contraire, ils ont réussi à s'intégrer dans cet environnement concurrentiel et à consolider leur position.

Les IFD comptent aujourd'hui 58 caisses, plus de 150 000 comptes, une taille de bilan de 30 milliards FC, elles disposent 26 milliards FC d'encours d'épargne, 15 milliards FC d'encours de crédit et occupent 30% de parts du marché du secteur bancaire. Elles ont généré en 2012 un résultat consolidé bénéficiaire de 952 millions FC.

Ces données illustrent bien la position importante occupée par les réseaux Meck et Sanduk dans l'inclusion financière et la bancarisation de la population.

Certes, ce sont des résultats confortables et encourageants, mais ce développement ne saurait se poursuivre, sans la maîtrise des risques, la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace, et une professionnalisation du secteur.

C'est la logique préconisée par la nouvelle Loi bancaire, qui offre aux IFD qui auront acquis, les compétences, l'expérience et la maturité nécessaire, la possibilité d'évoluer en Banque mutualiste.

Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

Le paysage bancaire et financier comorien connaît un essor exceptionnel, des réformes fondamentales sont entreprises par la Banque centrale, en vue de renforcer sa solidité et d'instaurer un cadre de développement des services financiers.

Parallèlement à cet élan, de nouveaux besoins se présentent pour soutenir et accompagner cette croissance.

En effet, sur initiative de la Banque centrale, avec l'appui de l'AFD, un Fonds de Développement du Secteur Bancaire et Financier, vient d'être créé, en vue de mobiliser l'Etat, les établissements de crédit et les partenaires au développement pour soutenir davantage cet essor et consolider le financement bancaire de l'économie comorienne.

Les domaines prioritaires retenus pour l'intervention de ce fonds, sont notamment :

- La mise en place d'une centrale des risques et des incidents de paiement ;
- Le développement de la monétique et des innovations technologiques à usage financier ;
- La canalisation des transferts des migrants par la création de produits innovants ;
- La mise en place d'un Plan comptable bancaire ;
- Le renforcement de la bancarisation et de l'inclusion financière ;
- Le renforcement des capacités des professionnels du secteur et de l'autorité de régulation.
- L'amélioration du dispositif de compensation et la modernisation du système de paiement.

Ce fonds a reçu l'appui financier du Trésor français d'un montant de un million d'euros, dont une grande partie est destinée à financer la mise en place de la centrale des risques et des incidents de paiement.

Je saisis cette occasion pour renouveler mes remerciements à l'Etat comorien, au Trésor français et à l'AFD pour cet appui important qui donne une forte impulsion à cette grande initiative.

Pour terminer, je voudrais rappeler que nos réflexions pour le développement de la micro-finance doivent intégrer les deux dimensions qui constituent en partie sa raison d'être, notamment, sa contribution à la réduction de la pauvreté et l'accès aux services financiers pour les populations vulnérable, y compris les personnes vivant en milieu rural.

Je voudrais enfin souligner que, relativement aux choix politiques et stratégiques retenus, la Banque centrale, continuera d'encourager et de soutenir la nécessaire synergie entre les banques et les IFD et d'appuyer le développement de partenariat avec les établissements de crédits étrangers, en vue de promouvoir la bi-bancarisation et de faciliter notamment les transferts financiers de la diaspora.

Je vous remercie et déclare ouverte la semaine de la micro-finance